

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS
--

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis tenu à 15 h 00, le 28 janvier 2020 à la MRC de La Matapédia, située au 420, Route 132 Ouest, Amqui sous la présidence de M. Georges Guénard.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Marcel Belzile	Maire de Sayabec	MRC de La Matapédia
M. Pierre D'Amour	Maire d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Gilles Laflamme	Maire de Padoue	MRC de La Mitis
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. André Lechasseur	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis

Sont aussi présents

M. Mario Lavoie	Directeur général	MRC de La Matapédia
M. Marcel Moreau	Secrétaire-trésorier	Régie
M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie

1. Ouverture de l'assemblée

Résolution 2020-01

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Pierre D'Amour et résolu à l'unanimité de déclarer l'assemblée ouverte.

M. Georges Guénard souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-02

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Pierre D'Amour et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2019
4. Comptes à payer
5. Rencontre pour l'adoption des états financiers 2019
6. Suivi du renouvellement d'entente avec le Centre de tri Bouffard
7. Sacs de plastique – bannissement
8. Suivi des ententes à renouveler avec la Ville de Rivière-du-Loup et SEMER
9. Suivi du dossier de la multiplateforme Matapédia-Mitis

Divers

- a) Collecte ICI
 - b) Remerciements M. Jean-Marc Dumont
10. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2019

Résolution 2020-03

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2019 tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution 2020-04

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer suivants : chèques 1238 à 1276 inclusivement pour un montant de 980 525.97 \$, les paiements électroniques numéros 667 à 696 ainsi que les salaires pour un montant de 454 413.09 \$, pour un total de 1 434 939.06 \$.

5. Rencontre pour l'adoption des états financiers 2019

Il est convenu de tenir une réunion extraordinaire le mardi 10 mars à 13 h 30 dans les bureaux de la MRC de La Mitis. Les états financiers 2019 y seront présentés pour adoption.

6. Suivi du renouvellement de l'entente avec le Centre de tri Bouffard

M. Vincent Dufour mentionne que tel que prévu, la nouvelle entente avec le Centre de tri Bouffard a été signée le 13 décembre 2019. La Régie a par la suite demandé et obtenu de Recyc-Québec une avance financière de compensation permettant de payer le montant forfaitaire sur signature de la nouvelle entente.

7. Sacs de plastique - bannissement

Le Centre de tri Bouffard a fait la demande à ses clients municipaux d'évaluer la possibilité de bannir de leur territoire les sacs d'emplètes de plastique à usage unique, comme ça s'est fait dans plus de 40 municipalités du Québec, dont Montréal. Il s'agit d'une matière sans débouché de recyclage à court-moyen terme et nuisible dans les opérations du Centre de tri, en raison de sa légèreté qui empêche de retirer les sacs de plastique adéquatement lors du triage, contaminant ainsi l'ensemble de la chaîne de production et les autres matières.

M. Vincent Dufour mentionne avoir discuté avec les autres clients municipaux, qui s'entendent sur cette possibilité en autant d'avoir une stratégie adéquate. Une stratégie de bannissement des sacs d'emplètes de plastique à usage unique sera proposée aux MRC prochainement.

8. Suivi des ententes à renouveler avec la Ville de Rivière-du-Loup et SÉMER

M. Marcel Moreau fait le point à propos des discussions entamées avec la Ville de Rivière-du-Loup et la SÉMER concernant les ententes à renouveler.

Une lettre et une proposition d'entente ont été envoyées à la Ville de Rivière-du-Loup et à la SÉMER le 17 décembre 2019.

La Ville de Rivière-du-Loup a répondu qu'une entente sera proposée bientôt et fait la demande de points à inclure dans l'entente.

La SÉMER devrait proposer une entente bientôt à l'ensemble de ses clients, dont la Régie.

9. Suivi du dossier de la multiplateforme Matapédia-Mitis

Des rencontres sont prévues avec les conseils municipaux des localités concernées. Une première rencontre avec le conseil municipal de Saint-Moise a eu lieu le 9 janvier 2020. La présentation du projet à l'ensemble des maires des 2 MRC aura lieu le 28 janvier 2020. Une décision sera prise par la suite afin d'enclencher les démarches.

DIVERS

a) Collecte ICI

M. Vincent Dufour mentionne que les démarches d'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI de La Matapédia et de La Mitis se déroulent comme prévu. Les rencontres avec les entreprises et organisations sont en cours.

b) Remerciements M. Jean-Marc Dumont

Résolution 2020-05

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de remercier M. Jean-Marc Dumont pour son implication dans le conseil d'administration de la Régie.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 2020-06

Il est proposé par M. Marcel Belzile de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16 h 45.

Georges Guénard
Président

Marcel Moreau
Secrétaire-trésorier